



Message accompagnant le projet de décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour l'achat du Lycée-Collège de l'Abbaye à Saint-Maurice

Le Conseil d'Etat du Canton du Valais

au

Grand Conseil

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,

Le Conseil d'Etat a l'honneur de vous soumettre, ci-joint, le projet de décision se rapportant à l'achat du Lycée-Collège de l'Abbaye de Saint-Maurice.

I. Situation des Lycées-Collèges valaisans

1. Effectifs

Durant l'année scolaire 2014/2015, 4'000 étudiants suivaient une formation gymnasiale en Valais, actuellement, ils sont un peu plus de 4'400, soit une augmentation de ~10 %. Si l'effectif est resté stable, voire en légère diminution au Spiritus Sanctus de Brigue, les augmentations ont été assez marquées dans le Valais romand, en particulier au Lycée-Collège de l'Abbaye qui s'est montré attractif par la création d'une filière bilingue français/anglais et par l'ouverture de la passerelle Dubs.

Le tableau ci-dessous présente cette évolution :

Etablissement	Effectifs 2014/2015	Effectifs 2020/2021	Delta
Lycée-Collège de l'Abbaye	874	1'136	+262 / +30 %
Lycée-Collège des Creusets	1'164	1'280	+116 / +9 %
Lycée-Collège de la Planta	976	1'066	+90 / +9 %
Spiritus Sanctus à Brigue	1'005	963	-42 / -4 %
Totaux	4'019	4'445	426 / +10.5%

Pour rappel, les lycées-collèges du Valais romand sont actuellement au maximum de leurs capacités. Au lycée-collège des Creusets des pavillons ont été construits. Des locaux ont été loués dans l'internat de l'Abbaye. Le lycée-collège de la Planta affiche complet, sa situation géographique au centre-ville, ne permettant pas l'ajout de pavillons provisoires.

Les aménagements organisationnels tels que les cours le mercredi après-midi et l'allongement des plages d'enseignement en journée permettent aussi d'absorber l'augmentation des effectifs. A moyen terme, la saturation des infrastructures se dessine.

Cette situation devrait s'améliorer avec la construction d'un nouveau lycée-collège à Sion et par la réalisation du projet de rénovation et d'extension du Lycée-Collège de l'Abbaye.

2. Ecoles du secondaire II général

Le projet de rachat du Lycée-Collège de l'Abbaye s'inscrit dans le cadre du rattrapage concernant les investissements des écoles du secondaire II général.

Deux écoles sont dans des locaux neufs, soit l'EPP de Saint-Maurice (2014) et l'ECCG de Sierre (2019). Les travaux de rénovation et de remise à niveau du Lycée-Collège des Creusets se réalisent selon le calendrier planifié et le futur Lycée-Collège du cours Roger Bonvin a été mis à l'enquête. Les travaux devraient bientôt commencer. L'ECCG de Brigue fait également l'objet d'une rénovation. Un projet de transformation au collège Spiritus Sanctus de Brigue est en cours d'étude. Les ECCG de Monthey et de Martigny nécessiteront également des interventions mais de moindre ampleur.

II. Cadre général

1. Historique

Fondée en 515, l'Abbaye de Saint-Maurice a depuis ses origines voué une attention particulière à l'éducation et à la formation de la jeunesse de la région. Reconnu établissement officiel depuis 1806 par une décision de la Diète cantonale, le collège continue toujours à jouer un rôle central dans la formation gymnasiale du canton.

Si à une époque une grande partie du personnel enseignant était constituée d'ecclésiastiques, aujourd'hui on ne compte plus que trois chanoines-enseignants sur les cent professeurs qui y travaillent. Cet état de fait a sensiblement péjoré la situation de l'Abbaye qui n'a plus les moyens de s'engager dans de grands travaux de rénovation et de remise à niveau des infrastructures dédiées à l'enseignement.

Dans un article de presse de juillet 2013, le Recteur mentionnait déjà que l'Abbaye avait pris langue avec le canton afin d'aborder la question des investissements nécessaires à la remise à niveau des bâtiments. Le 21 septembre 2016, un premier groupe de travail était constitué par décision du Conseil d'Etat afin d'analyser l'opportunité d'un rachat du Lycée-Collège de l'Abbaye. Une nouvelle décision du 11 octobre 2017 demandait que le groupe de travail aborde également les aspects sécuritaires et la révision de la convention du 26 avril 2001.

Le 8 août 2018, le Conseil d'Etat prenait connaissance du rapport du groupe de travail qui arrivait aux conclusions suivantes :

- Le Lycée-Collège de l'Abbaye de Saint-Maurice est un maillon essentiel du dispositif cantonal de la formation gymnasiale avec plus de 1'000 étudiants.
- La convention entre l'Abbaye et l'Etat doit être revue et adaptée dans son ensemble.
- Des investissements d'importance sont à planifier afin de remettre à niveau les infrastructures. Un concours d'architecture sera organisé au vu de l'ampleur du projet.

Le 6 février 2019, le Conseil d'Etat approuvait le principe d'une extension et d'une rénovation du Lycée-Collège de l'Abbaye. Depuis lors, de nombreux échanges ont eu lieu entre les représentants de l'Abbaye et les services concernés de l'Etat afin d'avancer dans ce dossier.

Dans l'intervalle, l'internat du Lycée-Collège de l'Abbaye a fermé ses portes et le canton de Vaud a annoncé qu'un gymnase ouvrirait en 2025 à Aigle, sur le site de l'ancien hôpital. Il s'agit d'une potentielle concurrence car une convention propre au Chablais permet aux étudiants de suivre leur formation du secondaire II général dans l'un des établissements de la région, sur territoire valaisan ou vaudois.

L'Abbaye a également souhaité que l'Etat reprenne la conduite et l'exploitation du Lycée-Collège le plus rapidement possible.

2. Emplacement de Saint-Maurice

Le collège de Saint-Maurice est un pôle de culture et de formation. Sa localisation est confirmée. Ce lieu est chargé d'histoire, il est le fruit d'une longue tradition de formation reconnue et estimée.

Au niveau pratique, le site est situé aux abords immédiats de la gare et offre suffisamment d'espace afin de réaliser l'ensemble du programme.



3. Nécessité d'agir

Au vu de l'état des locaux du Lycée-Collège de l'Abbaye, des travaux de rénovation et de mise en conformité doivent être réalisés dans des délais assez courts. Les salles dévolues aux disciplines scientifiques sont particulièrement concernées. Les salles de classe ordinaires ne sont également plus adaptées aux exigences actuelles, en particulier au niveau de leur volumétrie.

D'un point de vue sécuritaire (normes de protection incendie et parasismiques) des interventions lourdes sont aussi à prévoir.

Un rapport du 21 mars 2016 du SIP estimait que 14.2 millions étaient nécessaires pour réaliser l'ensemble des travaux de mise en conformité. Il se basait sur une étude du bureau Cagna + Wenger Architectes SA mandaté en septembre 2015.

Quant à l'Abbaye, elle ne dispose plus aujourd'hui des ressources nécessaires pour conduire un tel projet et supporter de lourds investissements.

Quant aux effectifs, ils ont crû de manière significative depuis 2014. L'Etat a dû louer des salles dans le bâtiment de l'ancien collège (internat) pour un montant total de 132'000 francs. La transformation du bâtiment a fait l'objet d'une étude de faisabilité en octobre 2019 et d'une expertise immobilière en février 2020.

III. Projet global

Le site de Saint-Maurice a fait l'objet d'une réflexion d'ensemble avec les trois principaux acteurs que sont l'Etat du Valais (SE – SIP –ACF), l'Abbaye et la commune de Saint-Maurice.

1. Programme des locaux

Le premier paramètre à définir est celui des besoins et en particulier le programme des locaux. Le futur Lycée-Collège est à calibrer pour 1'250 étudiants soit une centaine de plus qu'actuellement.

Le programme des locaux sur lequel l'étude de faisabilité¹ s'est basée est le suivant :

¹ bureau furnier-maccagnan architectes FAS/SIA

<u>Locaux d'enseignement</u>	Nbre	Unités (72 m ²)
Classes ordinaires	59	59
Classes modulables	4	2
Salles d'études/ d'examen	2	4
Salle Faslab	1	2
Salles d'informatique	3	3
Salles de biologie	3	4
Salles de chimie	3	4
Salles de physique	3	4
Salles de dessin	3	4.5
Salles de musique	1	1.25
	82	87.75
Salles d'éducation physique	4	selon normes Macolin
<u>Locaux élèves</u>		
Centre de documentation	1	3
1'250 casiers		
Etude de faisabilité		
Zone sportive		
<u>Locaux administratifs</u>		
Bureaux (recteur, prorecteur, secrétariat ...)	14	8
Locaux enseignants	5	4.25
	19	12.25
<u>Réfectoire</u>	300 places	12

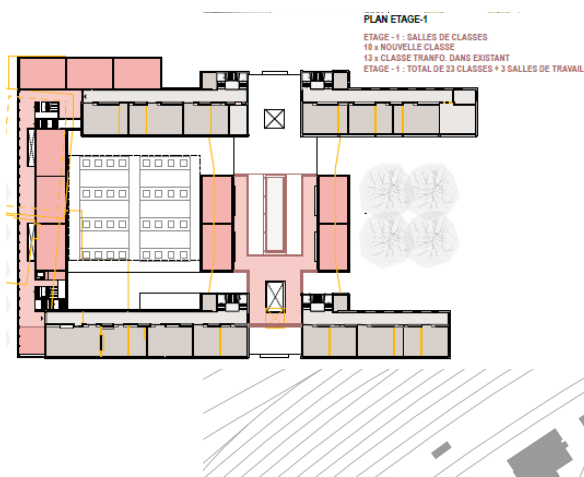
2. Etude de faisabilité

Le site du Lycée-Collège de l'Abbaye comprend :

- le Lycée-Collège de l'Abbaye, construit en 1961, qui abrite également la salle de spectacle du Martolet ;
- l'Internat ou ancien collège de 1893. Il accueille la demi-pension, quelque 500 repas (2 services) y sont servis tous les jours. L'Etat y loue plusieurs salles pour un montant de 132'000 francs. Une partie de l'immeuble est actuellement inoccupée. Ce bâtiment jouit d'un fort potentiel. L'Abbaye souhaite en conserver la propriété mais il est intégré au projet global ;
- la « zone sportive » à proximité des terrains de foot sur laquelle sont planifiées deux salles de sport. La commune devra mettre ces terrains à la disposition du projet.

Une étude de faisabilité réalisée en mai 2021 par le bureau *fournier-maccagnan architectes FAS/SIA* a démontré que le site pouvait accueillir l'ensemble du programme décrit précédemment, bâtiment de l'Internat compris, avec 5 salles de réserve. En cas de besoin, sa capacité pourrait ainsi être portée jusqu'à 1400 étudiants.

Extrait de l'étude de faisabilité sur le Lycée-Collège



Extrait de l'étude de faisabilité sur l'Internat



Méthodologie

Etape 1

Afin que l'Etat puisse reprendre l'exploitation et la conduite du Lycée-Collège, **une nouvelle convention a été signée entre le Département en charge de la formation et l'Abbaye**. Cette convention permet la reprise de l'exploitation (personnel compris) et la conduite de tout l'établissement par le Service de l'enseignement au 1^{er} janvier 2022.

Etape 2

La convention prévoit, sous réserve de l'approbation par le Grand Conseil, que **l'Etat acquiert le bâtiment principal et son bien-fonds** ainsi qu'une parcelle sur laquelle se trouve un petit immeuble (Maison Dubois). **C'est l'objet du présent message avec la demande de ce premier crédit.**

Une nouvelle convention est en cours de rédaction pour régir les conditions d'exploitation de la salle du Martolet et s'inspire de celle qui lie la fondation du château de St-Maurice à l'Etat ou celle du Théâtre de Valère. L'Etat n'a évidemment pas vocation à organiser des spectacles. Les besoins de disposer d'une telle salle sont estimés à 50 jours/année pour le Lycée-Collège.

Etape 3

Un concours de projets d'architecture sera organisé pour la transformation et l'extension du collège actuel. Le périmètre du concours comprend le Lycée-Collège (future propriété de l'Etat), l'Internat qui reste propriété de l'Abbaye et pour lequel l'Etat sera locataire, et la zone sportive, dont les terrains seront mis à disposition par la commune pour la construction de la salle de sport double. Cette voie assure la cohérence de l'ensemble. Dans de tels projets, les synergies entre les acteurs sont toujours recherchées.

Etape 4

Un deuxième message portera sur un crédit d'engagement pour la réalisation du projet d'extension et de rénovation du Lycée-Collège à la suite du concours d'architecture. Le bureau lauréat précisera les contours du projet et le devis. Les deux messages correspondent aux deux étapes de ce dossier : le premier portant sur le rachat du collège et son exploitation par l'Etat, le deuxième sur sa rénovation et la remise à niveau des infrastructures.

3. Valeur du Lycée-Collège – crédit d'achat

Pour fixer la montant de rachat du bâtiment, une étude a été commandée en 2015 au bureau Cagna + Wenger Architectes SA. Il en ressort les éléments suivants :

Valeur du bâtiment **38'000'000.-**

<i>salles de classes (1961)</i>	22'140'000.-
<i>salle de sport simple (1961)</i>	1'517'400.-
<i>salle de sport double (1982)</i>	5'605'200.-
<i>salle du Martolet</i>	7'560'000.-
<i>bibliothèque</i>	745'200.-
<i>aménagements extérieurs</i>	390'960.-

Total **37'958'760.-**

Travaux de mise en conformité **14'200'000.-**

<i>Parasismique</i>	7'089'120.-.
<i>Sécurité feu</i>	1'350'000.-
<i>Renforcement des dalles</i>	1'144'800.-
<i>Electricité</i>	805'680.-
<i>Désamiantage</i>	405'000.-
<i>Chauffage</i>	309'960.-
<i>Ventilation</i>	295'920.-
<i>Sanitaires</i>	115'560.-
<i>Accessibilité</i>	259'200.-
<i>Divers</i>	70'200.-
<i>Honoraires</i>	1'033'560.-
<i>Imprévus (10%)</i>	1'287'900.-

Total **14'166'900.-**



Valeur vénale **23'800'000.-** (38 mio -14.2 mio)

La Convention du 26 avril 2001 entre l'Etat et l'Abbaye prévoit à son article 25 que les contributions versées à l'Abbaye sous la forme de subventions ou de prise en charge des dettes au titre de participation aux coûts de construction sont acquises à l'Etat et portées en diminution de prix d'achat.

Depuis 1975, l'Etat a versé 10'918'934.- pour l'amortissement des dettes de l'Abbaye et 2'889'260.- de subventions, soit un montant total de 13'808'194.- à déduire du prix d'achat.

Toutes les dettes de l'Abbaye liées au Lycée-Collège sont amorties.

Il est proposé l'achat du Lycée-Collège pour un montant de 10 millions de francs. [23.8 mio -13.8 mio]

Conformément à l'article 3, let a) de la loi fixant la contribution des communes du siège des collèges et établissements cantonaux du 12 novembre 1965, les communes où les bâtiments des établissements cantonaux de l'enseignement secondaire du deuxième degré général sont érigés doivent fournir gratuitement les terrains nécessaires équipés. La commune de Saint-Maurice ayant déjà mis à disposition de l'Abbaye le terrain pour le Lycée-Collège, le bien-fonds n'est pas valorisé dans le montant proposé. L'Etat devient de ce fait propriétaire des parcelles. Ainsi, selon l'article 3, let b) de la même loi, ***la participation de la commune de Saint-Maurice s'élève à 10% du prix d'achat soit un million de francs.***

Les autres terrains utiles à l'exploitation du Lycée-Collège (zones sportives et de loisirs) seront mis gratuitement à disposition de l'Etat par la commune.

4. Prochaine étape

Le lancement d'un concours d'architecture est planifié au terme de la présente année civile. Son périmètre comprend le Lycée-Collège, l'Internat et la zone sportive.

Le Canton prendra à sa charge la rénovation du Lycée-Collège et la construction des infrastructures sportives, dont une salle de sport double à l'ouest de la gare. Le montant de ces travaux est estimé à 40 millions, participation communale comprise. Il reviendra au bureau lauréat du concours de respecter cette enveloppe budgétaire.

Les montants nécessaires à la réalisation du projet ont été inscrits à la planification financière du fonds FIGI.

De son côté, l'Abbaye assumera les coûts de la rénovation du bâtiment de l'Internat, qui fait partie intégrante du projet, car elle souhaite en demeurer propriétaire. Le canton louera ce bâtiment à hauteur de 3.5% de sa valeur. La valeur actuelle de l'internat est estimée à un peu moins de 13 millions, 10 millions supplémentaires seront nécessaires à sa rénovation. Le loyer à prévoir pour cette partie du site est de 805'000 francs (3.5% de 23 millions) dès que tous les étages auront été rénovés. La contribution de la commune se calquera sur la contribution cantonale, à hauteur de 10% du loyer. Ces montants provisoires ressortent d'études de bureaux d'architecture (CBRE et furnier-maccagnan architectes FAS/SIA) réalisées en octobre 2019 et février 2020.

Cette étape fera l'objet d'un deuxième message tel que mentionné précédemment.

Conclusion

L'achat du Lycée-Collège de l'Abbaye à Saint-Maurice est une étape importante dans la nécessaire rénovation et extension de l'établissement. La vétusté des locaux et la volumétrie des espaces d'enseignement ne sont plus adaptées aux besoins actuels.

Il y a urgence à remédier à cette situation car le Lycée-Collège de l'Abbaye est d'une très grande importance sur la carte des établissements du secondaire II général valaisan.

Cet achat marque aussi un tournant historique, l'Abbaye transmettant le témoin de son Lycée-Collège à l'Etat.

Nous recommandons par conséquent de prendre en charge les coûts bruts d'un montant de 10 millions de francs pour l'achat du Lycée-Collège de l'Abbaye à Saint-Maurice. La charge nette pour l'Etat du Valais est de 9 millions de francs.

Un nouveau message sera adressé au Grand Conseil fin 2022, début 2023, en vue d'un crédit d'engagement pour les travaux d'extension et de rénovation du Lycée-Collège estimés à 40 millions.

Nous espérons que le Grand Conseil voudra bien accepter l'achat que nous lui soumettons avec le présent message, et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, l'assurance de notre haute considération et vous recommandons, avec nous, à la protection divine.

Sion, le xx.xx.2021

Le Président du Conseil d'Etat :
Le Chancelier d'Etat :

Annexes remises aux membres de la Commission parlementaire :

- Décisions du Conseil d'Etat du 21 septembre 2016, du 11 octobre 2017, du 8 août 2018 et du 6 février 2019
- Convention entre l'Etat du Valais et l'Abbaye de Saint-Maurice du [XX.XX.2021](#)
- Décision du Conseil d'Etat du [xx.xx.2021](#) approuvant le présent message